

Le secteur agricole ukrainien : présentation et enjeux à l'aune d'un éventuel élargissement de l'Union européenne

Elsa Régnier, Aurélie Catallo (Iddri)

Les négociations portant sur le volet agricole sont réputées comme étant parmi les plus difficiles du processus d'adhésion à l'Union européenne (UE) en raison de l'importance de l'*acquis communautaire* dans ce secteur, de la place de la politique agricole commune (PAC) dans le budget européen et de la vulnérabilité des exploitations agricoles face à la concurrence intra-communautaire. La colère de nombreux agriculteurs européens face à l'afflux de produits ukrainiens exonérés de droits de douane sur le marché commun depuis 2022 confirme la sensibilité que revêt la perspective d'un élargissement pour le secteur, perçue comme une épreuve supplémentaire par un monde agricole déjà fragilisé.

Le débat est pourtant resté discret jusqu'à présent sur la nature même de l'agriculture ukrainienne, ses dynamiques et les relations qu'elle entretient avec l'UE. Cette *Étude* apporte des points de repère sur ces questions afin de nourrir les discussions qui s'amorcent au niveau européen dans le cadre des négociations d'adhésion de l'Ukraine à l'UE, mais également en vue des négociations sur le futur cadre financier pluriannuel (CFP) et la PAC post-2027. En effet, la question de l'élargissement à l'Ukraine devrait occuper une place majeure au sein de ces deux processus qui débiteront l'année prochaine.

MESSAGES CLÉS

L'agriculture ukrainienne est structurée autour de trois modèles, qui n'assurent pas les mêmes fonctions, ni n'ont les mêmes incidences environnementales :

- les micro-fermes de polyculture élevage assurent la sécurité alimentaire du pays ;
- les exploitations capitalistes dominent la production de céréales et d'oléagineux destinés à l'exportation, et représentent la principale source de devises étrangères pour les autorités ;
- les exploitations familiales, qui représentent plus de la moitié des entreprises agricoles du pays, sont aujourd'hui menacées par la concentration de l'agriculture entrepreneuriale en Ukraine.

Outre les bénéfices d'une intégration au marché commun et d'un accès aux aides de la PAC, l'éventuelle adhésion à l'UE représente de nombreux défis pour l'Ukraine – politiques, administratifs, logistiques et économiques –, qui devront être relevés parallèlement à sa reconstruction. Elle accélère entre autres la mise aux normes européennes de la production agricole ukrainienne. Ces dynamiques devraient contribuer à façonner le secteur agricole ukrainien de demain.

Pour l'UE, la perspective d'une adhésion de l'Ukraine exacerbe des points de tension déjà perceptibles :

- sur la taille et la répartition du budget de l'UE ;
- sur une potentielle réforme d'ampleur de la PAC ;
- sur la capacité du secteur agricole européen à faire face à l'arrivée de produits agricoles ukrainiens exonérés de droits de douane.

En cas d'élargissement à l'Ukraine, les conséquences sur l'agriculture européenne et les équilibres politiques au sein de l'UE seraient principalement structurées par trois dimensions, en cours d'élaboration :

- la structure du secteur agricole ukrainien post-guerre et donc des choix de reconstruction du pays, la guerre ayant fait de très importants dégâts dans ce secteur ;
- les conditions fixées dans le traité d'adhésion ;
- les réformes adoptées par l'UE pour préparer l'élargissement : à la fois des règles de fonctionnement institutionnel, du CFP et de la PAC.

Le secteur agricole ukrainien : présentation et enjeux à l'aune d'un éventuel élargissement de l'Union européenne

Elsa Régnier, Aurélie Catallo (Iddri)

1. INTRODUCTION	5
2. PLURALITÉ DE L'AGRICULTURE UKRAINIENNE : DES MODÈLES D'EXPLOITATION AUX FONCTIONS DIFFÉRENTES POUR L'ÉCONOMIE ET LA SOCIÉTÉ	5
2.1. Des modèles aux caractéristiques distinctes	6
2.2. Coexistence entre les exploitations capitalistes et l'agriculture de semi-subsistance : un héritage soviétique	7
2.3. Une recomposition à double face depuis 2014 : revalorisation de l'agriculture de semi-subsistance et déclin des exploitations familiales au profit des agro-holdings	8
3. LES EXPLOITATIONS CAPITALISTES : UN MODÈLE COMPÉTITIF QUI PRÉSENTE DES FAIBLESSES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET ÉCONOMIQUES	9
3.1. Les facteurs de compétitivité des exploitations capitalistes en Ukraine	9
3.2. Un développement agricole « classique » reposant sur la simplification et la concentration	9
4. LE TOURNANT EUROPÉEN DES EXPORTATIONS AGRICOLES UKRAINIENNES : UNE DYNAMIQUE ENCLENCHÉE DÈS 2014	10
4.1. L'Accord d'association entre l'Ukraine et l'UE à l'origine de la libéralisation des échanges agricoles	10
4.2. Des échanges commerciaux structurés par la dépendance de certains pays européens aux importations pour nourrir leur cheptel	11
4.3. L'agriculture européenne dans une situation paradoxale face à l'Ukraine, révélée par la guerre depuis 2022	12
5. LA PERSPECTIVE D'ADHÉSION DE L'UKRAINE À L'UE : ENJEUX POUR LEURS SECTEURS AGRICOLES RESPECTIFS	12
5.1. Conséquences politiques et budgétaires pour l'UE	12
5.2. Enjeux et opportunités pour le secteur agricole européen	14
5.3. Enjeux et opportunités pour le secteur agricole ukrainien	15

1. INTRODUCTION

Les négociations portant sur le volet agricole sont réputées comme étant parmi les plus difficiles du processus d'adhésion à l'Union européenne (UE), tant en raison de l'importance de l'*acquis communautaire* en matière agricole – qui demeure l'un des secteurs les plus intégrés au niveau européen – que de la place de la politique agricole commune (PAC) dans le budget européen – qui représente un tiers des dépenses – et de la vulnérabilité des exploitations agricoles face à la concurrence intra-communautaire. L'intensité des pressions et la difficulté des négociations sont d'autant plus importantes que le pays candidat est une grande puissance agricole, comme l'illustrent les précédents espagnol et polonais (Albaladejo Román, 2024).

L'Ukraine, qui a déposé sa candidature officielle pour devenir membre de l'UE quelques jours après l'attaque de la Russie fin février 2022, est sans conteste une très grande puissance agricole – en raison de la taille de son territoire, de la richesse de ses terres et de la compétitivité de certaines de ses filières sur le marché international. L'éventuelle adhésion de l'Ukraine à l'UE suscite d'ores et déjà de l'appréhension chez nombre d'acteurs agricoles qui redoutent notamment la concurrence des produits ukrainiens au sein du marché commun. L'afflux de matières premières agricoles sur le sol européen, à la suite de la levée provisoire des barrières tarifaires en juin 2022, et les réactions que cela a suscité au sein du monde agricole augurent des tensions que pourrait provoquer une adhésion de l'Ukraine au marché commun sans réforme ni accompagnement des deux parties.

Ces questions sont traitées dans la dernière section de cette Étude qui aborde (i) les besoins de réforme de la PAC et du budget européen en cas d'adhésion de l'Ukraine, (ii) les enjeux, pour les secteurs agricoles européens et ukrainiens, d'un élargissement et (iii) les équilibres politiques qui pourraient en découler au sein de l'UE. Pour comprendre pleinement la portée des questions soulevées par cette dernière partie, les sections précédentes s'attachent à présenter le secteur agricole ukrainien (section 2), les facteurs de compétitivité et les limites sociales et environnementales des exploitations tournées vers l'exportation (section 3) et l'évolution des relations commerciales entre l'Ukraine et l'UE en matière agricole (section 4).

Cet état des lieux de l'agriculture ukrainienne ne doit pas oblitérer la situation dans laquelle se trouve actuellement le pays : celle d'une guerre de très grande intensité, dont le bilan humain et matériel, non encore définitif, est d'ores et déjà particulièrement élevé, y compris pour le secteur agricole.

2. PLURALITÉ DE L'AGRICULTURE UKRAINIENNE : DES MODÈLES D'EXPLOITATION AUX FONCTIONS DIFFÉRENTES POUR L'ÉCONOMIE ET LA SOCIÉTÉ

Le secteur agricole est central dans l'économie du pays : il représente 10 % du PIB, près de 15 % de l'emploi et 40 % des exportations (Tableau 1). Le développement rural en Ukraine est d'ailleurs intimement lié à celui de l'agriculture, qui reste la principale source de revenus pour les habitants des zones rurales, où vit un tiers de la population.

TABLEAU 1. Place de l'agriculture dans les économies ukrainienne, française et européenne (2021)

	Ukraine	France	UE
Part de l'agriculture dans le PIB	10,6 %	1,6 %	1,6 %
Part de l'emploi agricole	14,7 %	2,7 %	3,8 %
Part des produits agricoles et alimentaires dans les exportations	40,6 %	9,1 %*	8,9 %
Part des produits agricoles et alimentaires dans les importations	9,5 %	7,2 %*	5,9 %

* Concerne l'agriculture et les industries agroalimentaires

Source : France <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7728901?sommaire=7728903>, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381436> ; https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381436#figure1_radio2 ; Ukraine et UE : OECD (2023). *Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2023: Adapting Agriculture to Climate Change*. OECD Publishing.

La structure agricole ukrainienne, à l'image de nombreux pays d'ex-URSS, est souvent présentée comme duale : les très grandes exploitations agricoles de plusieurs centaines de milliers d'hectares coexistent avec de petites fermes de quelques

hectares tout au plus. Cette vision binaire masque en réalité une pluralité d'exploitations agricoles aux tailles, aux statuts et aux orientations variés.

2.1. Des modèles aux caractéristiques distinctes

Les statistiques officielles ukrainiennes distinguent les exploitations agricoles enregistrées comme entreprises commerciales et les micro-fermes de semi-subsistance, organisées autour du ménage et ne faisant pas l'objet d'un enregistrement. Il y a, en Ukraine, entre 4 et 5 millions de micro-fermes qui réalisent 32,1 % de la production du pays. Elles cultivent près d'un cinquième des terres arables (SSSU, 2021) et font, pour la plupart, moins d'un hectare¹. Les entreprises commerciales agricoles assurent pour leur part 67,9 % de la production, soit une augmentation de plus de six points depuis 2015 (SSSU, 2022).

Les entreprises agricoles peuvent être classées en différentes catégories. Jusqu'en 2018, les statistiques officielles ukrainiennes distinguaient les exploitations familiales (à ne pas confondre avec les micro-fermes de semi-subsistance) du reste des entreprises². Depuis, une seule catégorie englobe l'ensemble des quelques 40 000 entreprises engagées dans la production agricole en Ukraine en dépit d'importantes différences dans leur taille (**Tableau 2**), leur gestion et leurs pratiques agricoles (en termes d'intensité capitaliste et de degré technologique). Les différents rapports et études sur le sujet distinguent généralement trois catégories : les exploitations familiales, les exploitations capitalistes dites « de première génération » et les agro-holdings – ou exploitations capitalistes dites « de seconde génération ».

Les exploitations familiales sont les plus petites : leur taille moyenne est comprise entre 50 et 100 hectares, ce qui les rapproche des exploitations françaises, dont la surface moyenne est de 68,6 hectares. Elles reposent principalement sur le travail des membres de la famille. Les exploitations capitalistes de première génération font plusieurs centaines, voire milliers d'hectares. Elles sont directement issues des anciennes structures soviétiques (section 2.2). Les agro-holdings, ou exploitations capitalistes de seconde génération, sont les plus grandes : elles peuvent faire plusieurs centaines de milliers d'hectares. Elles sont composées d'une société mère contrôlant plusieurs sites de production de plusieurs milliers d'hectares (souvent des exploitations capitalistes de première génération). Les agro-holdings sont intégrées horizontalement, c'est-à-dire qu'elles contrôlent l'ensemble de la chaîne de valeur de la production à l'exportation. Ce dernier modèle se caractérise par une très grosse concentration : les 10 plus grosses agro-holdings contrôlent

2,6 millions d'hectares de terres agricoles, soit 8 % des terres arables ukrainiennes (Mamonova *et al.*, 2023a).

TABLEAU 2. Répartition des entreprises agricoles ukrainiennes en fonction de leur taille*

Taille (en hectare)	Nombre d'entreprises	Part (en %)	Surface en milliers d'hectares	Part (en %)
< 10	3 593	9,2	20,1	0,1
10-50	12 496	31,8	400,6	1,9
50-100	5 167	13,2	373,4	1,8
0-100	21 256	54,2	794,1	3,8
100-500	9 371	23,8	2 290,3	11
500-1000	3 228	8,2	2 314,1	11,1
1000-5000	4 845	12,3	10 150,4	48,8
> 5000	601	1,5	5 273,8	25,3

* Ce tableau n'inclut pas les micro-fermes de semi-subsistance.

Source : d'après SSSU (2022). Statistical Yearbook of Ukraine—2021. State Statistics Service of Ukraine.

Les pratiques et orientations techniques des entreprises agricoles, notamment des exploitations capitalistes, et des micro-fermes sont très différentes. Les premières se sont spécialisées au cours des deux dernières décennies dans la production de céréales et d'oléagineux destinés à l'exportation ; elles se caractérisent par une très faible diversification et une forte mécanisation. Le maïs, le blé et l'orge forment 97 % des céréales produites ; le tournesol, le colza et le soja, 99 % des oléagineux (Matuszak, 2021). Les entreprises agricoles se sont détournées de l'élevage, en raison du coût d'entrée plus élevé dans ces filières, à l'exception du poulet et dans une moindre mesure du porc. La quantité de poulet produite est passée de 193 000 tonnes en 2000 à 1,4 million de tonnes en 2020 (Bogonos *et al.*, 2024) – à titre de comparaison, la production européenne s'élève à 13,6 millions de tonnes (DG Agri, 2024b). La production de poulet est extrêmement concentrée en Ukraine : six entreprises sont responsables de 90 % de la production (USDA, 2024).

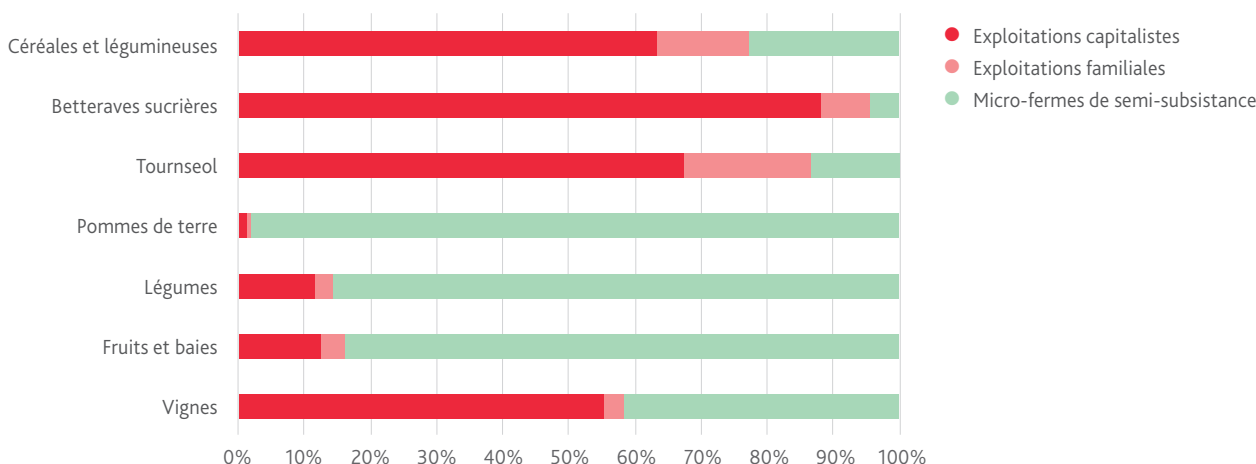
À l'inverse, l'agriculture de semi-subsistance rassemble des petites fermes de polyculture élevage, qui pratiquent une agriculture destinée à la consommation individuelle et à la vente sur les marchés de plein air. Elles fournissent l'essentiel de la production en pommes de terre, légumes, fruits et baies, lait et bœufs (Figure 1 ; Mamonova *et al.*, 2023a). Elles reposent principalement sur le travail manuel des membres de la famille – seules 22 % d'entre elles ont accès à des machines et à de l'équipement agricole –, sont économes en intrants de synthèse et carburant et s'inscrivent principalement au sein de circuits locaux (de vente et d'achat).

Ces différents modèles n'occupent pas les mêmes fonctions dans l'économie ukrainienne. Alors que l'agriculture de semi-subsistance assure la sécurité alimentaire du pays, les entreprises agricoles sont les principales pourvoyeuses de devises étrangères. Plus de 40 % des exportations ukrainiennes proviennent du secteur agricole, qui bénéficiait d'un solde commercial de 17,8 milliards d'euros en 2021 (DG Agri, 2022). Cette part est devenue plus importante encore depuis l'élargissement de la

¹ En 2021, 78,2 % des micro-fermes faisaient moins d'un hectare, 20,4 % entre 1 et 10 hectares et 1,4 % plus de 10 hectares. Voir : https://ukrstat.gov.ua/operativ/operativ2018/sg/opsigd/arch_oschd_e.htm

² Les annuaires statistiques ukrainiens des années 2007 à 2021 sont disponibles à l'adresse suivante : https://ukrstat.gov.ua/druk/publicat/Arhiv_u/01/Arch_zor_zb.htm

FIGURE 1. Productions végétales, par type de structures (2017)



Source : d'après SSSU (2018). Statistical Yearbook of Ukraine—2017. State Statistics Service of Ukraine.

guerre menée par la Russie à l'ensemble du territoire ukrainien : en 2023, les produits agro-alimentaires comptaient pour 60 % des exportations ukrainiennes (Konończuk *et al.*, 2023). Or cette manne financière apparaît d'autant plus importante dans le contexte actuel au vu de l'ampleur des besoins pour reconstruire le pays (Encadré 1).

ENCADRÉ 1. LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE LA GUERRE SUR LE SECTEUR AGRICOLE UKRAÏNIEN

Le secteur agricole a été particulièrement touché par la guerre menée par la Russie. Un rapport réalisé conjointement par la Kyiv School of Economics et la Banque mondiale évalue les pertes et dommages de ce secteur à 80 milliards de dollars (Neyter *et al.*, 2024). Ils sont principalement liés à la destruction de machines agricoles, d'installations de stockage, de cultures et aux coûts d'opportunité liés à la baisse de la production. Celle-ci s'explique par l'occupation et la destruction des terres agricoles (Tableau 3), la baisse des rendements, la hausse du prix des intrants et des coûts logistiques (difficultés de stockage et d'accès aux ports de la mer Noire) et l'absence de main d'œuvre. Ces différents facteurs auraient poussé 7 % des entreprises agricoles à cesser leurs activités lors de la première année de guerre (Mamonova *et al.*, 2023a). Les auteurs du rapport estiment que les coûts de reconstruction du secteur s'élèvent à 56 milliards de dollars sur 10 ans.

Si elles sont plébiscitées par les pouvoirs publics pour cette raison – qui les soutiennent *via* une fiscalité avantageuse (Nivivskyi *et al.*, 2023) –, la place et la perception des exploitations capitalistes au sein de la société ukrainienne sont plus ambiguës et découlent pour partie du passé soviétique du pays.

2.2. Coexistence entre les exploitations capitalistes et l'agriculture de semi-subsistance : un héritage soviétique

Au cours de la période soviétique, les champs extérieurs aux villages sont massivement remembrés et collectivisés au sein de kolkhozes et de sovkhozes³. Les villageois, parallèlement à leur travail au sein de ces structures, sont autorisés à cultiver un petit lopin de terre individuel d'un demi-hectare, attenant à leur habitation, dont une partie de la production peut être vendue en dehors des circuits officiels. Cette activité agricole occupe une place centrale dans la subsistance des familles, notamment lors de pénuries ou de crises économiques. Ces deux modèles agricoles sont pensés de façon symbiotique : les villageois-paysans, outre le salaire reçu en échange de leur participation à l'exploitation collective, bénéficient de tarifs avantageux sur l'alimentation pour leur bétail, peuvent conduire leur troupeau sur les pâturages collectifs et bénéficier des services de labour du kolkhoze ou sovkhoze. Ces derniers assurent également des fonctions sociales et culturelles dans la vie du village, *via* la création de clubs sportifs, l'entretien des espaces collectifs ou l'organisation de projections cinématographiques par exemple.

Cette dynamique de codépendance entre les exploitations capitalistes de première génération, directement issues des anciennes exploitations soviétiques, et les micro-fermes se recompose au cours des années 2000. Désormais, les paysans, qui continuent parfois de travailler au sein de ces entreprises, en plus de cultiver leur parcelle, reçoivent un petit loyer pour la rente de leur terre (Encadré 2). Ce loyer est souvent payé en nature – grains et fourrages, matériaux de construction, labour du lopin. Les grosses exploitations agricoles poursuivent par

³ Les premiers sont des coopératives agricoles exploitant des terres appartenant à l'État, les seconds sont des exploitations étatiques.

ailleurs le rôle social qu'occupaient autrefois les kolkhozes et sovkhozes : elles participent à la construction d'aires de jeux ou à l'entretien des espaces publics (DG Trésor, 2021).

ENCADRÉ 2. LE FONCIER AGRICOLE EN UKRAINE

Au cours des années 1990, le foncier agricole a été redistribué aux anciens travailleurs des kolkhozes et sovkhozes, chacun recevant une parcelle de quatre hectares en moyenne (selon les régions et communes, la taille varie de quelques dizaines d'ares à près de dix hectares) : le pail. Ce pail est composé à la fois du lopin de terre, attenant au foyer, et d'une partie des terres issues des kolkhozes et sovkhozes. Si le foncier agricole est réparti de façon équitable, ce n'est pas le cas du capital agricole (machines, bétail, entrepôts de stockage, etc.). Ainsi, bien qu'ils disposent d'une parcelle de plusieurs hectares, très peu de paysans se mettent à cultiver ces terres, situées en dehors du village au sein d'un ensemble de plusieurs centaines d'hectares et souvent difficiles d'accès. En 2001, un moratoire temporaire est instauré sur la vente des terres en raison du risque de concentration et de l'impréparation du marché (absence de cadastre, faiblesses de l'État de droit, etc.). Des millions d'hectares de terres se retrouvent donc disponibles à la location, permettant à des investisseurs de louer à peu de frais de très grosses exploitations sur de longues périodes (la durée des baux n'étant pas encadrée jusqu'en 2015). Le moratoire est levé progressivement à partir de juillet 2021 : les individus de nationalité ukrainienne peuvent acheter jusqu'à 100 hectares de terres et, depuis le 1er janvier 2024, les sociétés ayant un siège social en Ukraine (sans possibilité d'entrée au capital pour les investisseurs étrangers) sont également en mesure d'acheter jusqu'à 10 000 hectares de terres agricoles.

L'acceptation sociale des très grosses structures en Ukraine est grandement influencée par cet héritage soviétique qui, jusqu'en 2014, est source de nostalgie pour une partie de la population. Les exploitations capitalistes sont d'ailleurs communément appelées « kolkhozy » et « sovkhozy », illustrant la filiation des très grosses exploitations avec les structures soviétiques dans l'imaginaire collectif (Mamonova, 2018). De plus, les villageois-paysans ne se sentent pas menacés par ces exploitations : ils ne produisent pas le même type de denrées (Figure 1) et ont longtemps considéré leur propre activité comme subsidiaire.

En effet, bien qu'elle soit centrale dans la sécurité alimentaire du pays, l'agriculture de semi-subsistance, outre qu'elle soit ignorée par les pouvoirs publics (Cochet *et al.*, 2021), a longtemps été considérée comme marginale par les villageois qui ne considèrent pas leur activité agricole comme marchande – en dépit du fait qu'une partie de leur production soit vendue dans les marchés de plein air.

2.3. Une recomposition à double face depuis 2014 : revalorisation de l'agriculture de semi-subsistance et déclin des exploitations familiales au profit des agro-holdings

Pour la chercheuse Natalia Mamonova (2018), un tournant semble s'être opéré en 2014. À la suite du déclenchement de la guerre contre l'est de l'Ukraine par la Russie, la situation économique du pays se détériore rapidement, augmentant le taux de pauvreté et les stratégies de survie mises en place : de nombreux ménages augmentent leur production de pommes de terre et de légumes. La centralité de cette agriculture dans la survie des Ukrainiens s'accompagne de sa revalorisation : autrefois perçue comme un reliquat du passé, vouée à disparaître dans un futur proche au profit des grandes exploitations mécanisées, de plus en plus d'Ukrainiens perçoivent désormais l'agriculture de semi-subsistance comme centrale dans l'identité du pays et la revitalisation des villages. Les Ukrainiens sont de plus attachés aux productions locales et de qualité (DG Trésor, 2021), valorisant la « propreté écologique » des produits issus des petites fermes (Mamonova, 2018).

Parallèlement, les exploitations familiales et, dans une moindre mesure, les exploitations capitalistes de première génération sont sans doute celles qui souffrent le plus des agro-holdings. Ces structures sont en concurrence directe sur les débouchés (Figure 1) et l'accès au foncier. Les agro-holdings, disposant de plus de capitaux, préemptent les meilleures terres aux dépens des exploitations familiales, ce qui limite leur possibilité d'agrandissement. Ces dernières rencontrent d'importantes difficultés pour accéder à des financements, les crédits n'étant généralement pas accessibles aux exploitations de moins de 500 hectares (Nivievskiy *et al.*, 2023), ce qui limite leur capacité à se développer et à être compétitives face aux agro-holdings.

Pour résumer, l'agriculture ukrainienne se structure autour de trois modèles, qui se déclinent en pratiques agricoles et intensité capitaliste différentes. Les exploitations capitalistes, pouvant être subdivisées en deux catégories – les agro-holdings, qui rassemblent plusieurs sites de production, et les exploitations capitalistes de première génération, directement issues des anciennes structures soviétiques ; les exploitations familiales – qui représentent plus de la moitié des entreprises agricoles ukrainiennes, mais se trouvent aujourd'hui menacées par la concentration de plus en plus forte de l'agriculture entrepreneuriale ukrainienne ; et l'agriculture de semi-subsistance, dont une partie de la production est vendue sur les marchés locaux. Cette très forte spécialisation, qui explique en partie la compétitivité de l'agriculture ukrainienne sur la scène internationale, se heurte à des limites sociales et environnementales.

3. LES EXPLOITATIONS CAPITALISTES : UN MODÈLE COMPÉTITIF QUI PRÉSENTE DES FAIBLESSES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

3.1 Les facteurs de compétitivité des exploitations capitalistes en Ukraine

La compétitivité de l'agriculture ukrainienne repose sur plusieurs facteurs. Le premier est d'ordre naturel. L'Ukraine bénéficie d'un grand territoire agricole aux conditions pédoclimatiques très favorables à la production. Sa surface agricole utile (SAU) s'élevait en 2021 à 41 millions d'hectares, dont 33 millions d'hectares de terres arables composées pour moitié de tcherniozom, des terres extrêmement riches en matière organique qui ne nécessitent que très peu de travail du sol et de fertilisant. À titre de comparaison, la France, qui dispose de la plus grande SAU européenne, a une surface de 27,4 millions d'hectares, dont 17 millions de terres arables (Tableau 3). L'Ukraine bénéficie en outre de conditions climatiques favorables à la production agricole – à l'exception du sud du pays, qui souffre d'un déficit de précipitations, partiellement compensé par la construction de deux canaux dans les années 1980 (Matuszak, 2021).

TABLEAU 3. Comparaison des surfaces agricoles ukrainienne, française et européenne

	Ukraine (2021)	Ukraine (2023)	France métropolitaine (2020)	UE (2020)
Surface totale (en M d'ha)	60,4	46,8	54,9	409,9
SAU (en M d'ha)	41,3	31,7	27,4	157,4
Terres arables (en M d'ha)	32,9	25,2	17	98

Source : UE et Fr : Eurostat, Key Figures on the European Food chain – 2023 Edition ; Ukraine : Bogonos, M. *et al.* (2023). Agricultural Outlook Ukraine 2024-2033. Report-summary. KSE.

La compétitivité de l'agriculture ukrainienne repose ensuite sur de faibles coûts de production : les terres agricoles sont disponibles à bas prix et en grandes quantités, elles sont riches en matières organiques – et ont donc moins besoin d'engrais – et le coût du travail est peu élevé. De plus, une grande partie des terres est déjà remembrée en parcelles de plusieurs centaines d'hectares (section 2.2). Enfin, si l'agriculture ukrainienne est peu subventionnée, les entreprises agricoles spécialisées dans l'exportation de céréales et d'oléagineux sont soutenues par les pouvoirs publics – *via* une fiscalité avantageuse, la conclusion d'accords commerciaux et divers types de services (facilitation de contrats, mise en relation avec des organismes internationaux de financement, contrôle des prix du marché) (Mamonova *et al.*, 2023b).

3.2. Un développement agricole « classique » reposant sur la simplification et la concentration

Si l'Ukraine est indéniablement une grande puissance exportatrice en matière agricole, ce modèle présente cependant des fragilités environnementales, sociales et économiques, qui peuvent se comprendre à l'aune des logiques de développement des exploitations capitalistes dans les années 2000.

Le développement de ces très grosses structures, notamment celles de seconde génération, est le fait d'investisseurs ukrainiens et étrangers, attirés par les rendements élevés qu'offre l'agriculture ukrainienne au cours des années 2000, à un moment où le prix de l'alimentation est élevé et le coût d'entrée dans le secteur faible. Guidées par une logique de profit, ces exploitations se tournent vers la production intensive de céréales et d'oléagineux (Encadré 3), diminuant la diversité de l'assolement ukrainien, abandonnant la production de légumineuses (à l'exception du soja), moins rentables, et l'élevage – associé à des coûts initiaux plus élevés (Matuszak, 2021 ; Moldavan *et al.*, 2023). La part de l'élevage dans l'agriculture ukrainienne est ainsi passée de 41 % en 2000 à 22 % en 2020 (OECD, 2022). La production de bovins, un des secteurs les plus affectés, a décliné de 72 % en 20 ans et reste principalement assurée par des fermes de semi-subsistance – bien que certaines entreprises s'emparent progressivement de la production laitière (SSSU, 2022 ; Bogonos *et al.*, 2023). Les cultures fourragères ont également fortement décliné, passant de 7 millions d'hectares en 2000 à 1,5 millions en 2021 (SSSU, 2022).

ENCADRÉ 3. ÉVOLUTION DES CULTURES PRODUITES EN UKRAINE

La surface allouée aux céréales en Ukraine est restée plutôt stable entre 2000 et 2021 ; elle oscille entre 14 et 15 millions d'hectares. Cette stabilité cache néanmoins une évolution dans la structure des céréales cultivées : la surface allouée au maïs a plus que quadruplé, passant de 1,3 million à 5,5 millions d'hectares (ce qui représente plus d'un tiers de la surface de maïs cultivée au sein de l'UE). Cette augmentation s'est faite aux dépens de l'orge et d'autres céréales plus marginales telles que l'avoine, le seigle ou le millet (SSSU, 2022). De plus, si les surfaces sont restées stables, les volumes de production céréalière, eux, ont pratiquement doublé en 20 ans en raison de l'amélioration des rendements. Ils pourraient continuer d'augmenter au cours des prochaines années. À titre d'exemple, les rendements du maïs sont passés de 3 tonnes par hectare (t/ha) en 2000 à 7,7 t/ha en 2021 et pourraient atteindre jusqu'à 9,3 t/ha en 2033 (Bogonos *et al.*, 2023), ce qui équivaut au rendement moyen observé en France sur la période 2017-2021 (Agreste, 2022). Une même dynamique s'observe pour les autres cultures.

Dans les prochaines années, la surface allouée aux céréales pourrait cependant diminuer au profit des oléagineux, dont la surface cultivée ne cesse d'augmenter depuis le début

des années 2000 : elle est passée de 3 millions d'hectares à 8,7 millions d'hectares en 2021 (Bogonos *et al.*, 2023). Parmi les oléagineux, la culture du tournesol est la plus importante et occupe 6,4 millions d'hectares (soit près de 2 millions de plus que la surface de tournesol cultivée dans l'UE) et devrait continuer d'augmenter en Ukraine en raison de son haut niveau de rentabilité et de l'existence d'infrastructures et de filières bien établies. Parallèlement, les cultures de soja et, plus encore, de colza se développent aussi (Bogonos *et al.*, 2023).

Ces orientations techniques ont entraîné un déficit de matières organiques, partiellement compensé par une forte augmentation dans l'utilisation d'engrais de synthèse depuis 20 ans (Levasseur, 2022 ; Mamonova *et al.*, 2023b) : le surplus d'azote est de 18,8 kg/ha (il est de 48,9 kg/ha au niveau européen) ; le bilan de phosphore est en revanche négatif : -2,5 kg/ha (+1,8 kg/ha au niveau européen) (OECD, 2023). Ces chiffres posent des questions de soutenabilité sur le long terme, le phosphore jouant un rôle central dans le maintien de la fertilité des systèmes de production agricole et la production d'engrais minéraux phosphatés étant limitée au niveau planétaire (Demay *et al.*, 2023). Parallèlement, le surplus d'azote entraîne de nombreuses conséquences négatives pour les milieux naturels (pollution de l'eau, émissions de gaz à effet de serre, perturbations des écosystèmes terrestres et aquatiques, altération de la vie des sols). Outre les enjeux de fertilité des sols et de pollution des milieux exposés, ces orientations techniques contribuent plus largement à l'appauvrissement de la diversité des paysages et de la biodiversité du pays (Mamonova *et al.*, 2023b ; Moldavan *et al.*, 2023).

D'un point de vue social, le développement des exploitations capitalistes, qui reposent sur une plus forte productivité du travail (les entreprises les plus modernisées n'employant que sept à dix travailleurs pour 1 000 hectares), contribue à la crise démographique des campagnes ukrainiennes (Gagalyuk *et al.*, 2022). Ces très grosses structures ne fournissent d'ailleurs que 20 % des emplois agricoles dans les zones rurales, alors que l'agriculture demeure la principale source de revenus dans les campagnes. En effet, ces exploitations rémunèrent principalement le capital qui capte entre 79 et 89 % de la valeur ajoutée (Cochet *et al.*, 2010).

D'un point de vue économique, les produits exportés sont à faible valeur ajoutée – ils sont peu ou pas transformés – et sont peu diversifiés : huit produits forment 75 % de la valeur des exportations agricoles, parmi lesquels le maïs représente environ 1/3, l'huile de tournesol 1/4 et le blé 1/5 (Matuszak, 2021). De plus, comme indiqué précédemment, la compétitivité de l'agriculture ukrainienne repose sur la richesse de ses terres ; or, les orientations techniques adoptées par les exploitations capitalistes appauvrissent fortement ces sols. Outre le raccourcissement des rotations et le découplage élevage-culture, le développement de la culture de tournesol (Encadré 3) contribue à l'aggravation de l'érosion des sols : 40 % des terres ukrainiennes sont déjà érodées et environ 40 % présentent des risques d'érosion (Levasseur, 2022).

En dépit de ces faiblesses, les conditions pédoclimatiques, la très grande concentration des exploitations agricoles qui se tournent vers l'exportation et les faibles coûts de production font de l'Ukraine une puissance agricole ultra compétitive, y compris sur le marché européen.

4. LE TOURNANT EUROPÉEN DES EXPORTATIONS AGRICOLES UKRAINIENNES : UNE DYNAMIQUE ENCLENCHÉE DÈS 2014

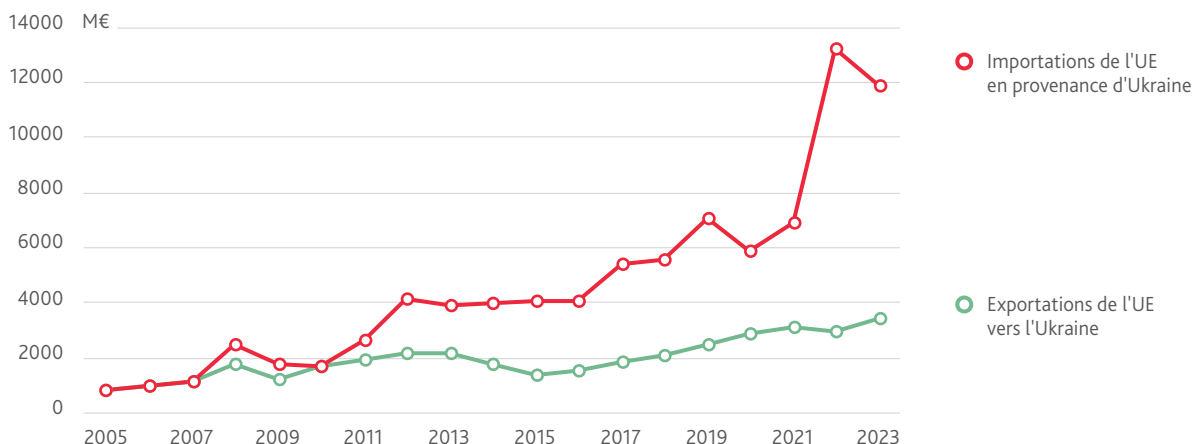
4.1. L'Accord d'association entre l'Ukraine et l'UE à l'origine de la libéralisation des échanges agricoles

En 2013, l'Ukraine exporte vers trois blocs : les pays d'ex-URSS – parmi lesquels la Russie est le principal destinataire – (35 %), l'UE (26 %) et le reste du monde (39 %), principalement à destination des pays du Moyen-Orient, de la Chine et de l'Inde (Matuszak, 2018). Le secteur agricole représente alors, en valeur, 27 % des biens exportés, derrière la métallurgie (28 %). L'agression russe contre l'Ukraine en 2014 représente un tournant pour le pays tant dans la structure de ses exportations que dans celle des destinataires.

La part des produits agricoles et alimentaires dans les exportations augmente de pratiquement 20 points et passe à 44 % en 2019, devant le secteur métallurgique qui ne représente plus que 20 % de la valeur des biens exportés. Cette augmentation se traduit également en valeur : les exportations de produits agroalimentaires passent de 16,9 milliards de dollars en 2013 à 22,1 milliards de dollars en 2019 (alors que la valeur totale des exportations diminue de 62,3 milliards de dollars à 50,1 milliards de dollars dans le même temps) (Matuszak, 2021). Les exportations à destination des pays d'ex URSS diminuent drastiquement au profit de l'UE, du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud-Est. En 2016, l'UE devient le principal partenaire commercial de l'Ukraine.

L'intensification des échanges commerciaux entre l'Ukraine et l'UE concerne principalement le secteur agroalimentaire. Cette évolution s'explique par l'embargo imposé par la Russie sur les produits agricoles ukrainiens en 2016, la forte compétitivité de ces produits sur le sol européen – les autres biens ukrainiens se montrant peu compétitifs sur le marché commun – et l'adoption de l'accord d'association entre les deux zones. Ratifié en 2014 et entré en vigueur en 2017, il abaisse et supprime les droits de douane sur un ensemble de biens et définit des contingents tarifaires pour les produits jugés plus sensibles (le blé et la volaille par exemple). Il prévoit par ailleurs un alignement progressif du système agro-alimentaire ukrainien sur les normes en vigueur au sein de l'UE en matière sanitaire, vétérinaire et phytosanitaire.

FIGURE 2. Évolution des échanges commerciaux entre l'Ukraine et l'UE sur les produits agricoles et alimentaires



Source : d'après les données fournies par la Commission européenne https://agriculture.ec.europa.eu/international/agricultural-trade/trade-and-international-policy-analysis/monitoring-eu-agri-food-trade-previous-editions_en

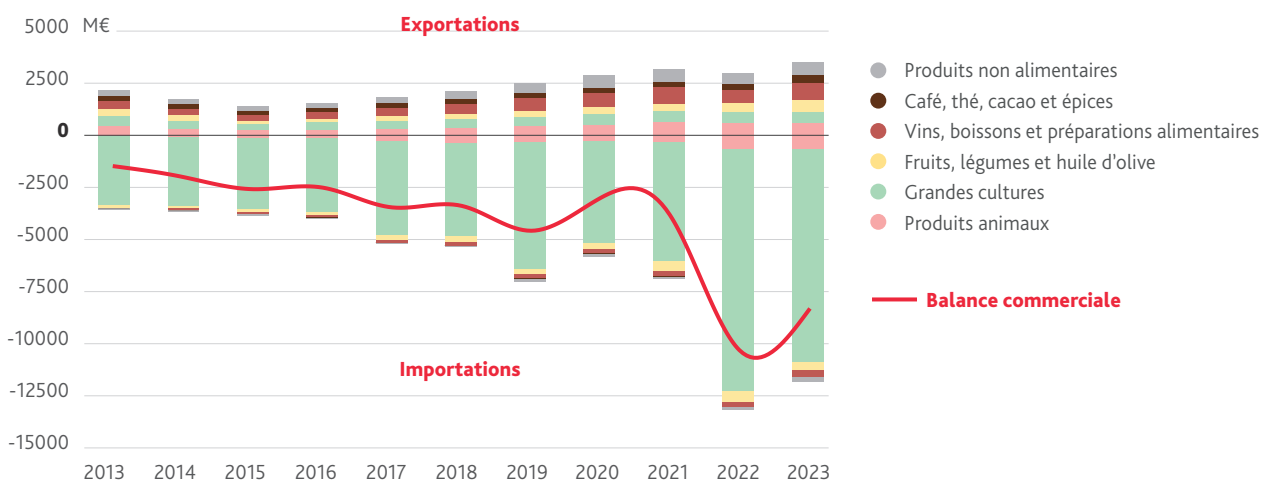
4.2. Des échanges commerciaux structurés par la dépendance de certains pays européens aux importations pour nourrir leur cheptel

Les exportations ukrainiennes augmentent de 80,3 % entre 2015 et 2019 (Figure 2). L'Ukraine passe ainsi de 8^e pays fournisseur de produits agricoles et alimentaires pour l'UE en 2015 à 4^e en 2021 : 7 % des importations agroalimentaires européennes proviennent de ce pays (mais 16 % pour les importations d'oléagineux et 36 % pour celles de céréales, toutes deux principalement à destination de l'alimentation animale) (DG Agri, 2022). En 2021, l'UE importe principalement des oléagineux d'Ukraine (54 % en valeur) et des céréales (25 %) (DG Agri, 2024a). Les œufs et le poulet ne représentent que 2% des importations européennes en provenance d'Ukraine.

Ces chiffres cachent d'importantes disparités entre les pays : les importations en provenance d'Ukraine et à destination des Pays-Bas ont augmenté de 182 % entre 2015 et 2019, ce qui en fait le principal importateur de produits ukrainiens en Europe, devant l'Espagne et l'Italie (Matuszak, 2021). Ces trois pays concentrent 50 % des importations ukrainiennes à destination du continent ; ce sont également les pays dont les élevages sont les plus dépendants à l'achat d'alimentation pour animaux d'élevage sur les marchés : alors qu'en moyenne dans l'UE, les élevages ont un taux d'autonomie alimentaire de 36 %, il n'est que de 10 % pour ces trois pays.

Les exportations européennes de biens agricoles et alimentaires à destination de l'Ukraine ont également augmenté (Figure 2). Elles sont principalement composées de produits laitiers, de fruits et légumes, de café et de semences (Figure 3). Les principaux fournisseurs de l'Ukraine sont la Pologne,

FIGURE 3. Structure du commerce agroalimentaire de l'UE avec l'Ukraine, 2013-2023



Source : https://agriculture.ec.europa.eu/system/files/2023-05/agrifood-ukraine_en_0.pdf

l'Allemagne, les Pays-Bas et la France. L'Ukraine est destinataire de 2 % des produits agricoles et alimentaires exportés par l'UE (European Commission, 2024a).

4.3. L'agriculture européenne dans une situation paradoxale face à l'Ukraine, révélée par la guerre depuis 2022

Si les échanges entre l'UE et l'Ukraine ont progressivement augmenté depuis le milieu des années 2000 et ont connu une plus forte évolution encore depuis le milieu des années 2010, l'année 2022 marque un changement d'échelle dans les quantités importées depuis l'Ukraine (Figure 2).

L'invasion russe en Ukraine suscite d'abord d'importantes inquiétudes en Europe et dans le monde en raison du risque de pénurie de certaines denrées alimentaires – l'Ukraine et la Russie étant deux grandes puissances agricoles. Dès mars 2022, la Commission autorise des dérogations aux obligations environnementales de la PAC relatives aux mises en jachères afin d'accroître le potentiel de production de l'agriculture européenne. Parallèlement, en juin 2022, l'UE suspend temporairement les droits de douane et contingents tarifaires sur les produits en provenance d'Ukraine afin de soutenir le pays dans son effort de guerre (une mesure déjà instaurée en 2014 et 2015) et met en place des corridors de solidarité pour augmenter les exportations ukrainiennes via le territoire européen à la suite du blocus des ports de la mer Noire par la Russie, d'où transitaient 90 % des exportations agricoles ukrainiennes avant la guerre (Konończuk *et al.*, 2023).

En réaction à la mobilisation de nombreux agriculteurs en Europe, notamment en Pologne et en France, des clauses de sauvegarde sont ajoutées en mai 2024 : si le volume des importations dépasse celui observé entre le 1^{er} juillet 2021 et le 31 décembre 2023, des droits de douane peuvent être réimposés sur certains produits ukrainiens, tels que la volaille, les œufs, le sucre et le maïs. De nouvelles dérogations, relatives à la conditionnalité environnementale de la PAC, sont par ailleurs votées en 2023 et 2024, cette fois en raison de l'afflux des produits agricoles ukrainiens sur le marché commun. L'allègement des obligations environnementales est alors censé stimuler la compétitivité des produits européens face aux denrées ukrainiennes.

L'évolution des mesures et justifications adoptées par la Commission depuis l'invasion russe en Ukraine témoigne du paradoxe dans lequel se trouve l'agriculture européenne : elle est d'une part dépendante des importations de céréales et d'oléagineux en provenance d'Ukraine pour nourrir son cheptel ; d'autre part, les exploitations européennes sont structurellement moins compétitives sur certaines denrées agricoles et redoutent la concurrence ukrainienne. En effet, la taille des exploitations européennes est sans commune mesure avec celle des méga structures ukrainiennes, qui bénéficient en outre de nombreux avantages non répliquables en Europe (richesse des sols, faible coût du travail et des terres).

Cette position ambivalente rend d'autant plus délicate les négociations d'adhésion entre l'Ukraine et l'Union européenne.

5. LA PERSPECTIVE D'ADHÉSION DE L'UKRAINE À L'UE : ENJEUX POUR LEURS SECTEURS AGRICOLES RESPECTIFS

Le 28 février 2022, soit quatre jours après l'attaque russe contre le territoire ukrainien, Kiev déposait formellement son dépôt de candidature pour intégrer l'Union européenne. Le statut de candidat lui a été octroyé en juin 2022 et en décembre de la même année, le Conseil européen a approuvé l'ouverture des négociations entre la Commission européenne et l'Ukraine. Ces dernières ont formellement débuté le 25 juin 2024, lors de la première conférence intergouvernementale sur l'adhésion de l'Ukraine.

Ces décisions confirment et renforcent les relations commerciales et budgétaires entre l'Ukraine et l'UE, qui ne sont pas sans soulever un ensemble de défis et d'opportunités pour les secteurs agricoles européen (5.2) et ukrainien (5.3) ainsi que pour les dynamiques politiques internes à l'Union européenne (5.1).

5.1. Conséquences politiques et budgétaires pour l'UE

5.1.1. Les dynamiques politiques européennes en cas d'élargissement : l'enjeu central de la reconstruction du secteur agricole ukrainien

L'éventuelle adhésion de l'Ukraine à l'UE soulève en premier lieu des questions d'ordre politique. L'Ukraine pourrait devenir le 5^e pays de l'UE en nombre d'habitants⁴. Cette variable est essentielle lors des votes au Conseil, pour l'attribution des sièges au Parlement européen et la nomination des commissaires. Au vu de l'importance du secteur agricole pour l'Ukraine, tant dans l'économie du pays que dans l'imaginaire collectif, l'agriculture devrait occuper une place centrale dans l'agenda politique de Kyiv.

Outre la participation ukrainienne aux institutions européennes, l'équilibre politique de l'UE pourrait également être modifié par les réformes menées en interne pour préparer l'élargissement. Plusieurs pays, dont la France et l'Allemagne, estiment que l'UE a besoin de se réformer avant de s'élargir à de nouveaux pays. Ils proposent par exemple d'étendre le vote par majorité qualifiée en matière de politique étrangère et de fiscalité au sein du Conseil. Tant l'adhésion de l'Ukraine que la réforme des règles de fonctionnement de l'UE modifieraient la dynamique des négociations, les rapports de pouvoir et *in fine* les politiques adoptées (Blockmans, 2023). Il est impossible de connaître dès à présent les conséquences que pourrait avoir ce nouvel équilibre pour le secteur agricole européen.

La position défendue par Kyiv dépendra notamment de la structure du secteur agricole à ce moment-là, ce dernier ayant été particulièrement touché par les attaques russes ; il est possible que les choix de reconstruction pris par les pouvoirs

⁴ Des incertitudes existent quant à la taille de la population et du territoire ukrainiens à l'issue de la guerre.

publics ukrainiens modifient la structure agricole présentée dans cette *Étude*. L'UE pourrait d'ailleurs jouer un rôle central dans les orientations prises puisque la reconstruction du secteur sera menée conjointement au processus d'adhésion. Si les principaux plans de reconstruction du pays soulignent l'importance de prendre en compte les standards climatiques et environnementaux de l'UE, ils ne précisent pas *via* quel modèle (Flamm & Kroll, 2024). Or, comme on l'a vu, l'agriculture ukrainienne est plurielle. Les différentes structures agricoles n'ont pas les mêmes fonctions sociales et économiques, ni les mêmes incidences environnementales. Le modèle soutenu par les autorités ukrainiennes dans le cadre du processus de reconstruction du secteur agricole sera structurant dans les positions soutenues par Kyiv lors des négociations européennes. En effet, les mesures défendues par les autorités ukrainiennes lors des votes au Conseil ou au Parlement ne seront pas les mêmes selon que l'agriculture ukrainienne a continué à s'intensifier et s'agrandir ou au contraire, qui le gouvernement a choisi de revaloriser les exploitations familiales de taille moyenne.

5.1.2. Le soutien à l'Ukraine : une des nombreuses sources de pression sur le budget de la PAC

Au-delà des conséquences sur les dynamiques politiques au sein de l'UE en cas d'adhésion de l'Ukraine, le processus d'élargissement enclenché devrait d'ores et déjà avoir des effets sur la répartition du budget européen, en particulier le budget agricole.

L'agriculture européenne est principalement soutenue et régulée *via* la PAC, qui concentre un tiers des dépenses du budget européen, soit environ 50 milliards d'euros chaque année. Elle est principalement allouée sous la forme d'aides directes versées aux agriculteurs⁵ et représente en moyenne 63 % de leur revenu courant avant impôts (RCAI).

L'ampleur et la répartition des aides de la PAC entre les États membres sont décidées tous les sept ans, lors des négociations sur le CFP. Le 1^{er} juillet 2025 au plus tard, la Commission européenne publiera une proposition de règlement sur le CFP 2028-2034 qui sera ensuite discutée au niveau du Conseil et du Conseil européen, processus qui peut durer jusqu'à deux ans. L'horizon temporel d'une éventuelle adhésion de l'Ukraine est encore incertain : certains experts estiment qu'une adhésion rapide avant 2035 est possible quand d'autres envisagent plutôt un processus s'étalant jusqu'après 2040 (Damen, 2023). Quelle que soit la date d'entrée de l'Ukraine dans l'UE, la reconnaissance officielle de ce pays comme candidat à l'adhésion a des implications budgétaires.

En effet, le CFP prévoit un instrument d'aide de préadhésion (IAP), doté d'un budget de 14 milliards d'euros pour la

période 2021-2027, afin d'accompagner les pays candidats et candidats potentiels à l'adhésion de l'UE⁶ dans la mise en œuvre des réformes requises en vue d'intégrer l'union⁷. L'Ukraine, sachant qu'elle n'était pas candidate au moment de l'adoption du CFP 2021-2027, n'est pas destinataire de cette aide. Elle bénéficie d'un instrument *ad hoc*, adopté lors de la révision à mi-parcours du CFP fin février 2024 et doté de 50 milliards d'euros (dont 33 milliards d'euros de prêts et 17 milliards d'euros de subventions), appelé « Facilité pour l'Ukraine ». Cet instrument a pour objectif de soutenir l'État ukrainien, de l'accompagner dans son effort de reconstruction et d'accélérer les réformes à mener en vue d'une adhésion à l'UE, y compris dans le secteur agricole (section 5.3). Les sommes engagées pour l'Ukraine (50 milliards d'euros sur trois ans) – à comparer aux 14 milliards d'euros de l'IAP qui couvre huit pays sur sept ans – laissent présager un soutien renforcé à l'Ukraine dans le cadre du prochain CFP.

Au-delà de l'aide octroyée à l'Ukraine, les besoins du futur budget européen sont multiples : remboursement du plan de relance à partir de 2028 (qui devrait représenter entre 14 et 15 milliards d'euros chaque année, soit environ 7 % du budget européen [Begg, 2023]), augmentation des dépenses allouées à la défense et à l'industrie – pour ne citer que les principaux postes de dépenses additionnels. Or les recettes du futur CFP devraient être relativement stables : aucune nouvelle ressource propre n'a été adoptée à ce jour⁸ et les États membres sont pour la plupart réticents à augmenter les contributions nationales venant abonder le budget européen. Les appels à un nouvel emprunt commun sont par ailleurs fortement rejetés par une partie des États membres.

Face à ces pressions, le budget de la PAC apparaît menacé : depuis 1988, sa part dans le budget européen n'a cessé de décroître, et rien n'indique dans le programme stratégique adopté par le Conseil européen pour la période 2024-2029 que l'agriculture sera une priorité, politique ou budgétaire.

Ces diverses pressions pourraient amener les responsables politiques et agricoles à défendre une réforme de la PAC, soit pour justifier le maintien de son budget, soit pour augmenter son efficacité dans le cadre d'une diminution de son budget.

5.1.3. L'adhésion de l'Ukraine : probable déclencheur d'une réforme en profondeur de la PAC

L'éventuelle adhésion de l'Ukraine à l'UE pourrait renforcer la nécessité d'une réforme du fonctionnement de la PAC, au-delà

⁵ Ces aides sont issues du premier pilier de la PAC, qui est entièrement financé par le budget européen via le fonds européen agricole de garantie (FEAGA). Il concentre 65 % des aides PAC en Europe et 73 % en France. Le second pilier, co-financé par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et les budgets nationaux, regroupe des mesures à vocation territoriale et environnementale. La PAC inclut également l'organisation commune des marchés (OCM), qui représentait 7 % du budget du FEAGA en 2022 (Régulier et al., 2024).

⁶ L'IAP soutient les pays suivants : l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'Islande, le Kosovo, le Monténégro, la Macédoine du Nord, la Serbie et la Turquie.

⁷ Règlement (UE) n°2021/1559 du 15 septembre 2021 (J.O. de l'UE du 20 septembre 2021).

⁸ La Commission a proposé l'introduction de nouvelles ressources propres en 2021 et 2023, mais ces dernières n'ont pas été adoptées par le Conseil au moment de l'écriture de cette Étude. Pour plus d'informations, voir : Begg, I. (2023). *The EU's Increasingly Complex Finances: A Ticking Bomb?* CESifo - EconPol Forum, 24(4), 16-20 ; Schwarcz, A. (2024). *Recettes de l'Union [Fiches thématiques sur l'Union européenne]*. Parlement européen.

de son budget. La Commission a d'ailleurs indiqué que le prochain CFP devra prendre en compte l'élargissement, notamment dans la conception des différents programmes de dépense, dont fait partie la PAC (European Commission, 2024b). Il est en effet peu probable que l'élargissement puisse avoir lieu, à terme, sans réforme substantielle de cette politique. En cas d'adhésion à cadre constant, l'Ukraine pourrait recevoir entre 10 et 12 milliards d'euros d'aides de la PAC chaque année (Emerson, 2023 ; Darvas *et al.*, 2024). Cela ferait de l'Ukraine le premier bénéficiaire de cette politique, devant la France qui reçoit actuellement 9,5 milliards d'euros par an.

L'importance de la dotation PAC qui pourrait être théoriquement reçue par l'Ukraine est liée à sa SAU. Cette dernière constitue aujourd'hui la principale clé de répartition des aides du premier pilier de la PAC : plus un pays a une grande surface agricole, plus il reçoit d'argent du FEAGA (qui finance les aides du premier pilier). Ainsi, pour minimiser l'impact budgétaire de l'élargissement à l'Ukraine, une voie possible pourrait être de réformer la clé de répartition du FEAGA, ce qui permettrait de repenser le système d'allocation des aides directes de la PAC. Dans le cas de figure où une nouvelle clé de répartition du FEAGA devrait être définie, une telle réforme de la PAC constituerait une opportunité majeure pour repenser fondamentalement la manière dont cette politique est utilisée pour répondre à des objectifs environnementaux et sociaux, en plus d'objectifs économiques pour le secteur agricole (Régnier *et al.*, 2024).

Une autre voie possible pourrait être d'allouer une enveloppe PAC à l'Ukraine décorrélée de sa SAU, sans pour autant réformer la clé de répartition du FEAGA pour l'ensemble des États membres. La décorrélacion entre les aides perçues par l'Ukraine et sa SAU supposerait sans doute que Kyiv puisse redistribuer les aides entre ses bénéficiaires selon des critères plus souples que ceux actuellement en vigueur dans le cadre commun de la PAC. Une telle opération signifierait une poursuite de l'augmentation de la subsidiarité accordée aux États membres dans l'application d'une politique censée être commune. Or divers parties prenantes et auteurs s'interrogent, depuis plusieurs réformes déjà, sur les limites d'un processus de « renationalisation » de la PAC (Bazin & Kroll, 2017). En effet, dès lors que les productions agricoles des États membres restent en concurrence les unes avec les autres dans le cadre du marché commun, ces derniers n'ont pas intérêt à générer volontairement des déficits de compétitivité pour leur propre secteur agricole. Autrement dit, l'assouplissement du cadre commun se traduit empiriquement par la minimisation de l'ambition environnementale de la PAC (Guyomard *et al.*, 2023). Ainsi, dans un tel scénario, le souci d'éviter de déstabiliser les grands mécanismes de la PAC tels qu'ils existent aujourd'hui pourrait en réalité impliquer de déstabiliser le cadre de concurrence intra-communautaire. .

L'option retenue dépendra des négociations d'adhésion entre l'Ukraine et la Commission européenne, ainsi que des négociations sur le prochain CFP et la PAC post 2027 – ces trois processus débutant, de manière formelle ou informelle, dès cette année.

5.2. Enjeux et opportunités pour le secteur agricole européen

Indépendamment d'éventuelles réformes du cadre politique, l'élargissement à l'Ukraine soulève un ensemble de défis pour l'agriculture européenne. L'intégration de l'Ukraine au marché commun inquiète certaines filières face à un risque de concurrence accrue au niveau communautaire. Ce choc de compétitivité est perçu comme positif par certains chercheurs qui estiment qu'il pourrait pousser à une réforme de la PAC favorisant la productivité et la compétitivité des exploitations européennes (Balmann, 2023).

Cependant, une course à la compétitivité qui s'appuierait essentiellement sur la recherche d'une augmentation des volumes de production semble particulièrement délicate pour les exploitations européennes, en particulier pour les États membres de l'Ouest : alors que les marges de manœuvre ukrainiennes sont encore importantes (Bogonos *et al.*, 2023 ; Shils *et al.*, 2018), elles sont beaucoup plus limitées pour l'UE. Les rendements des exploitations agricoles d'Europe de l'Ouest plafonnent depuis une vingtaine d'années en raison des chocs climatiques, de la perte des pollinisateurs, ou encore de la dégradation des sols, dont les taux de productivité physique maximale ont pratiquement été atteints par ailleurs (Schils *et al.*, 2018). Aussi, si une concurrence entre agricultures européenne et ukrainienne sur la seule base de la compétitivité prix semble un pari risqué pour la première, il conviendra de réfléchir à d'autres manières de permettre aux productions européennes de se distinguer des productions ukrainiennes (compétitivité hors prix).

Par ailleurs, cette mise en concurrence n'est pas l'apanage d'un scénario d'adhésion de l'Ukraine à l'UE. En effet, ce phénomène est amené à s'exacerber, dans la mesure où l'Ukraine et l'UE sont liées par un accord d'association, adopté en 2014, qui inclut un renforcement des relations commerciales entre les deux zones (section 4). Dès lors, l'adhésion de l'Ukraine au marché commun ne représenterait pas tant une rupture qu'une accélération des dynamiques déjà en cours – qui incluent, outre l'augmentation des échanges, la mise aux normes européennes de la production agricole ukrainienne.

Si de telles dynamiques ne sont pas sans exercer de pression sur le secteur agricole européen, elles s'accompagnent également d'un lot d'opportunités pour ce dernier. D'une part, l'adoption des standards européens par une grande puissance agricole comme l'Ukraine renforcerait le statut de puissance normative de l'Europe sur la scène internationale. D'autre part, l'intégration de l'agriculture ukrainienne au système alimentaire de l'UE pourrait accroître, dans une certaine mesure, l'autonomie protéique de l'UE. Les agriculteurs européens sont en effet fortement dépendants des importations de protéines végétales destinées à l'alimentation animale, en particulier de soja, en provenance d'Argentine, du Brésil et des États-Unis (Albaladejo Román, 2023). Or l'Ukraine est un grand producteur de soja : elle en a produit 4 millions de tonnes en 2023 et pourrait augmenter sa production de plus d'1,5 million de tonnes à horizon 2030 (Bogonos *et al.*, 2024) – à titre de comparaison, la production européenne s'élève à 3 millions de tonnes (DG Agri, 2024c).

Ces chiffres doivent cependant être mis au regard des 30 millions de tonnes de soja (fèves et tourteaux) que l'UE importe chaque année pour nourrir son cheptel (Levasseur, 2023) : ainsi, si l'élargissement à l'Ukraine améliore l'autonomie protéique de l'UE, il ne remet pas en cause le besoin de rééquilibrage des régimes alimentaires européens vers une alimentation moins riche en produits animaux (Poux & Aubert, 2018).

En somme, les défis soulevés par l'adhésion de l'Ukraine – tant en matière budgétaire que pour les secteurs agricoles européens – sont déjà présents en raison des pressions budgétaires sur le budget de la PAC et de l'accord de libre-échange entre l'Ukraine et l'UE. La perspective de l'adhésion de l'Ukraine à l'UE ne fait que renforcer et accélérer ces dynamiques – qui s'accompagnent parallèlement de l'harmonisation progressive des standards de production ukrainien sur ceux en vigueur dans l'UE. Toutefois, la pleine intégration de l'agriculture ukrainienne au marché commun pourrait constituer un choc de nature telle qu'elle rende indispensable une réforme en profondeur de la vision portée par l'UE pour son système alimentaire et, par conséquent, pour la PAC.

5.3. Enjeux et opportunités pour le secteur agricole ukrainien

L'éventuelle adhésion de l'Ukraine à l'UE a également un ensemble de conséquences pour le secteur agricole ukrainien. Elle représenterait une opportunité certaine pour une partie des exploitations – accès au marché commun, aux aides la PAC –, mais elle implique également d'importantes réformes.

Pour adhérer à l'UE, le pays candidat doit adopter l'ensemble de la législation européenne, connue sous le nom d'*acquis communautaire*. Lors des négociations d'adhésion, il est divisé en 35 chapitres. Trois d'entre eux concernent plus spécifiquement le secteur agricole : le chapitre 11 (« Agriculture et développement rural »), le chapitre 12 (« Sécurité alimentaire, politique vétérinaire et phytosanitaire ») et, dans une moindre mesure, le chapitre 27 (« Environnement et changement climatique »).

Le chapitre 11 recouvre trois aspects :

(i) La capacité à intégrer l'acquis communautaire en matière agricole : cela concerne principalement les normes de commercialisation des produits agricoles (forme des produits, règles d'étiquetage, indicateurs géographiques, labels, etc.) et la régulation des aides d'État.

(ii) La capacité du secteur à encaisser l'adhésion, c'est-à-dire à faire face à la compétition intra-communautaire. Si les exploitations capitalistes se montrent très compétitives, les petites exploitations familiales pourraient avoir plus de mal à faire face à la concurrence des produits agricoles européens.

(iii) La capacité administrative à mettre en œuvre la PAC. En effet, la PAC est une politique co-gérée : si le financement provient du budget européen mutualisé, il est ensuite administré par les États. Ces derniers doivent recenser les exploitations éligibles aux aides de la PAC, attribuer ces dernières et assurer le suivi des exploitations.

Actuellement, Kiev subventionne peu son secteur agricole. Entre 2019 et 2021, environ 600 millions d'euros d'argent

public ont été versés au secteur agricole⁹, une somme qui pourrait s'élever à plus de 10 milliards d'euros en cas d'adhésion, ce qui représente un immense défi administratif (Nivivskyi, 2024). Dans le rapport publié en novembre 2023 par la Commission sur la politique d'élargissement de l'UE, il est indiqué que l'Ukraine est à un « stade précoce »¹⁰ de préparation pour le chapitre « Agriculture et développement rural » (European Commission, 2023)

Le pays est à un stade plus avancé (« modérément préparé ») en ce qui concerne le chapitre 12, relatif aux politiques sanitaires, phytosanitaires et vétérinaires. En effet, le processus de mise aux normes européennes de production de l'agriculture ukrainienne s'est amorcé dès 2014, lors de l'adoption de l'accord d'association. De nombreux changements sont toutefois encore nécessaires pour que l'agriculture ukrainienne soit pleinement alignée avec les standards européens, ce qui implique des investissements substantiels pour les exploitations. Si les difficultés d'accès au crédit pour les petites et moyennes structures perdurent, il se pourrait que ces dernières, par ailleurs menacées par l'afflux de produits européens, se retirent du marché, accélérant le processus de concentration et d'agrandissement des exploitations ukrainiennes déjà à l'œuvre. Cela ne devrait pas concerner l'agriculture de semi-subsistance qui fonctionne hors marché et n'est donc pas concernée par cette mise aux normes ; elle se retrouve cependant exclue du soutien financier que pourraient représenter les aides de la PAC.

En effet, si la PAC représente une opportunité pour le monde agricole ukrainien, en l'absence de réforme, elle peut également renforcer les inégalités en son sein. Par exemple, sans plafonnement des aides de la PAC – qui est optionnel dans le cadre actuel –, certaines exploitations pourraient toucher jusqu'à 4,7 millions d'euros chaque année (Emerson, 2023) quand les plus petites structures ne toucheraient aucune aide¹¹.

Sur le chapitre 27, relatif aux questions environnementales, la Commission estime que l'Ukraine a « un certain niveau de préparation ». Ce chapitre a principalement trait, pour l'agriculture, à la prévention et au contrôle de la pollution des eaux *via* deux directives : la directive nitrates et la directive-cadre sur l'eau.

Mené parallèlement et conjointement aux chantiers évoqués dans cette section, l'enjeu central des prochaines années pour le secteur agricole ukrainien reste celui de sa reconstruction. La guerre menée par la Russie a détruit et endommagé une partie des terres agricoles ukrainiennes, des structures et du matériel nécessaires à la production (**Encadré 1**). Les coûts de

⁹ Cette somme n'inclut pas les exonérations fiscales dont bénéficient une partie des exploitations agricoles.

¹⁰ Les rapports de la Commission européenne utilisent la typologie suivante pour évaluer l'état de préparation des pays candidats à l'élargissement dans les différents secteurs : « stade précoce », « un certain niveau de préparation », « modérément préparé », « bon niveau de préparation » et « bien avancé » (Stanicek et al., 2023).

¹¹ Cette situation n'est pas spécifique à l'Ukraine. En Roumanie par exemple, dont la structure agricole présente de nombreuses similarités avec l'agriculture ukrainienne, les trois quarts des agriculteurs ne touchaient aucune aide en 2010 et 0,4 % des exploitations accaparaient 40 % de l'enveloppe PAC allouée à ce pays (Roger, 2017).

reconstruction du secteur pourraient s'élever à 56 milliards de dollars sur 10 ans (Neyter *et al.*, 2024). Ils englobent le rachat de machines agricoles, de silos de stockage, de semences et de toutes les infrastructures nécessaires à la production, la transformation et la distribution de produits agricoles, ainsi que divers investissements destinés à moderniser l'agriculture ukrainienne. D'importants moyens devront également être alloués au déminage des terres ukrainiennes – plus de 11 millions d'hectares de terres agricoles sont minés – et à la reconstruction d'infrastructures d'irrigation dans le sud du pays, particulièrement touché par les sécheresses (Nivievskyi & Neyter, 2024).

La structure agricole ukrainienne post-guerre, et donc les décisions prises par les autorités ukrainiennes au cours du processus de reconstruction, seront structurantes pour l'avenir de l'agriculture européenne, notamment en cas d'élargissement à l'Ukraine ; elles définiront à la fois la structure et la nature des échanges entre les deux zones, mais aussi et surtout la position de Kyiv au sein des institutions européennes en matière de politique agricole.

BIBLIOGRAPHIE

Agreste (2022). *La récolte de maïs grain la plus faible depuis 1990* [Agreste Infos rapides – Grandes cultures]. Agreste.

Agreste (2024). *En 2023, la baisse des exportations de céréales tire l'excédent agroalimentaire vers le bas* [Synthèses Conjoncture Commerce extérieur agroalimentaire n°420]. Agreste.

Albaladejo Román, A. (2023). *EU protein strategy* [Briefing]. European Parliamentary Research Service (EPRS).

Albaladejo Román, A. (2024). *Ukrainian agriculture. From Russian invasion to EU integration* [Briefing]. European Parliamentary Research Service (EPRS).

Ansaloni, M., & Smith, A. (2021). *L'expropriation de l'agriculture française. Pouvoirs et politiques dans le capitalisme contemporain*. Editions du Croquant.

Balman, A. (2023). *Reforming the EU CAP to prepare for integration of Ukraine* [Presentation]. IAMO.

Bazin, G. (2007). Politique agricole commune à l'Est. Premiers résultats. *Le Courrier des pays de l'Est*, 5(1063), 11-21.

Bazin, G., & Kroll, J.-C. (2017). Jusqu'où faut-il « renationaliser » la PAC ? *Économie rurale*, 6(362), 91-98.

Begg, I. (2023). The EU's Increasingly Complex Finances: A Ticking Bomb? *CESifo - EconPol Forum*, 24(4), 16-20.

Blockmans, S. (2023). *The Impact of Ukrainian Membership on the EU's Institutions and Internal Balance of Power* [Policy Paper]. International Centre for Defence and Security.

Bogonos, M., Chmil, A., Martyshev, P., Nazarkina, R., Nykolyuk, O., Pyvovar, P., & Stolnikovich, H. (2023). *Agricultural Outlook Ukraine 2024-2033*. KSE Agrocenter.

Cochet, H., Levesque, R., Jaubertie, C., Pardon, L., Randimbivololona, C., & Sanchez, D. (2010). *La question agraire en Ukraine : Dynamiques récentes et enjeux actuels*. Les réunions thématiques d'Agter.

Cochet, H. (2012). *Agriculture de lopin et agribusiness en Ukraine*. Comptes Rendus de l'Académie d'Agriculture de France, Séance du 13 juin 2012

Cochet, H., Sanchez, D., Randimbivololona, C., Pardon, L., Varlin, J., Trotel, A., Cornuau, G., & Jaubertie, C. (2021). The Household Plot: Moribund Remnant of the Past or Way of the Future? Village Farming in Ukraine. *The European Journal of Development Research*, 33(6), 1536-1554.

Damen, M. (2023). *EU-Ukraine 2035. Strategic foresight analysis on the future of the EU and Ukraine* [Study]. European Parliamentary Research Service (EPRS).

Darvas, Z., Dabrowski, M., Grabbe, H., Léry Moffat, L., Sapir, A., & Zachmann, G. (2024). *Ukraine's path to European Union membership and its long-term implications* (Policy Brief 05). Bruegel.

Demay, J., Ringeval, B., Pellerin, S., & Nesme, T. (2023). Half of global agricultural soil phosphorus fertility derived from anthropogenic sources. *Nature Geoscience*, 16(1), 69-74.

DG Agri (2022). *Monitoring EU Agri-Food Trade: Developments in 2021*. DG Agri.

DG Agri (2024a). *Agri-Food Trade Statistical Factsheet*. European Union – Ukraine. Extraction date: 15.04.2024. DG Agri.

DG Agri (2024b). *Dashboard: Poultry meat*. Last update: 29.05.2024 [Market overview by sector]. DG Agri.

DG Agri (2024c). *Dashboard: Oilseeds*. Last update: 07.06.2024 [Market overview by sector]. DG Agri.

DG Trésor (2021). *Ukraine : Agriculture & Alimentation. Direction générale du Trésor*.

Emerson, M. (2023). *The Potential Impact of Ukrainian Accession on the EU's Budget—And the Importance of Control Valves* [Policy Paper]. International Centre for Defence and Security.

European Commission (2023). *Ukraine 2023 Report* [Commission Staff Working Document]. European Commission.

European Commission (2024a). *Monitoring EU agri-food trade—Previous editions*. [consulté le 27/05/2024] https://agriculture.ec.europa.eu/international/agricultural-trade/trade-and-international-policy-analysis/monitoring-eu-agri-food-trade-previous-editions_en

European Commission (2024b). *Communication from the Commission to the European Parliament, the European Council and the Council on pre-enlargement reforms and policy reviews*. Communication n°146. European Commission.

Flamm, P., & Kroll, S. (2024). Environmental (in)security, peacebuilding and green economic recovery in the context of Russia's war against Ukraine. *Environment and Security*, 2(1), 21-46.

Gagaluyuk, T., Ostapchuk, I., Lapa, V., & Balman, A. (2022). Why did Ukraine become a Key Player on the World Agri-Food Markets? An Enterprise-Level Perspective. *German Journal of Agricultural Economics*, 71(3), 114-133.

Grandjean, A., & Perrin, N. (2018). *L'agriculture ukrainienne : Évolutions et principaux enjeux* (Analyse 114; p. 4). Centre d'études et de prospective.

Guyomard, H., Détang-Dessendre, C., Dupraz, P. et al. (2023). How the Green Architecture of the 2023–2027 Common Agricultural Policy could have been greener. *Ambio*, 52(8), 13271338.

Hass, A. L., Kormann, U. G., Tschardtke, T., Clough, Y. et al. (2018). Landscape configurational heterogeneity by small-scale agriculture, not crop diversity, maintains pollinators and plant reproduction in western Europe. *Proceedings of the Royal Society B: Biological Sciences*, 285(1872).

Konończuk, W., Sadecki, A., Iwański, T., Strzelczyk, T., & Sztyk, S. (2023). *Neighbourly feuds. The problem with Ukrainian grain on the Central European markets* [OSW Commentary]. OSW - Centre for Eastern Studies.

Lécolle, P., & Thoyer, S. (2022). Performances économiques et environnementales des petites exploitations agricoles françaises. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 3, 431-463.

Levasseur, S. (2022). *L'agriculture ukrainienne sous tension*. Working Paper n°10. OFCE. www.ofce.sciences-po.fr/pdf/dtravail/WP2022-10.pdf

Levasseur, S. (2023). Sécurité alimentaire et autonomie stratégique de l'Union européenne. In *L'économie européenne 2023-2024* (p. 57-70). La Découverte.

Mamonova, N. (2018). Patriotism and Food Sovereignty : Changes in the Social Imaginary of Small-Scale Farming in Post-Euromaidan Ukraine. *Sociologia Ruralis*, 58(1), 190-212.

Mamonova, N., Borodina, O., & Kuns, B. (2023a). *Ukrainian Agriculture in Wartime—Resilience, Reforms, and Markets*. Transnational Institute.

Mamonova, N., Wengle, S., & Dankevych, V. (2023b). Queen of the fields in wartime: What can Ukrainian corn tell us about the resilience of the global food system? *The Journal of Peasant Studies*, 50(7), 2513-2538.

Matuszak, S. (2018). *In Search of New Routes. Ukraine's Foreign Trade After the Revolution of Dignity* (OSW Studies 75). OSW - Centre for Eastern Studies.

Matuszak, S. (2021). *The Breadbasket of the World? Agricultural Development in Ukraine*. OSW - Centre for Eastern Studies.

Moldavan, L., Pimenowa, O., Wasilewski, M., & Wasilewska, N. (2023). Sustainable Development of Agriculture of Ukraine in the Context of Climate Change. *Sustainability*, 15(13), 17.

Neyter, R., Zorya, S., & Muliar, O. (2024). *Agricultural War Damages, Losses, and Needs Review*. KSE Agrocenter - World Bank.

Nieczypor, K. (2023, novembre 22). Ukraine: The world's biggest minefield. *OSW - Centre for Eastern Studies*.

Nivievskyi, O., Iavorskyi, P., & Donchenko, O. (2023). *Assessing the role of small farmers and households in agriculture and the rural economy and measures to support their sustainable development* [Study commissioned by EU SAFPI Project]. KSE.

Nivievskyi, O., & Neyter, R. (2024). An Interim Assessment of the War-Induced Damages and Losses in Ukraine's Agriculture. *Ukrainian Analytical Digest*, 5, 2-7.

OECD (2022). Ukraine. In *Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2022: Reforming Agricultural Policies for Climate Change Mitigation*. OECD Publishing.

OECD (2023). *Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2023: Adapting Agriculture to Climate Change*. OECD Publishing.

Poux, X., & Aubert, P.-M. (2018). *Une Europe agroécologique en 2050 : Une agriculture multifonctionnelle pour une alimentation saine. Enseignements d'une modélisation du système alimentaire européen* (Étude 09/18). Iddri.

Régnier, E., Bolduc, N., & Aubert, P.-M. (2023). *Verdir le système agroalimentaire par le biais du budget de l'UE : Peut-on réorienter les subventions agricoles ?* Décryptage n°05/23. Iddri.

Régnier, E., Catallo, A., Aubert, P.-M., & Bolduc, N. (2024). *PAC et négociations budgétaires européennes : comment la position française pourrait-elle évoluer sous l'effet de chocs importants ?* Étude n°1/24, Iddri.

Roger, A. (2017). Ajuster la représentation professionnelle aux politiques économiques. L'invention de la « petite agriculture capitaliste » en Roumanie. *Revue d'études Comparatives Est-Ouest*, 1-2(48), 21-56.

USDA (2024). *Poultry and Products Semi-annual*. United States Department of Agriculture – Foreign Agricultural Service.

Schils, R., Olesen, J. E., Kersebaum, K.-C., Rijk, B., Oberforster, M., et al. (2018). *Cereal yield gaps across Europe*. *European Journal of Agronomy*, 101, 109-120.

Schwarz, A. (2024). *Recettes de l'Union* [Fiches thématiques sur l'Union européenne]. Parlement européen.

SSSU (2018). *Statistical Yearbook of Ukraine—2017*. State Statistics Service of Ukraine

SSSU (2021). Personal peasant households as of January 1, 2021 [archives en ligne]. https://ukrstat.gov.ua/operativ/operativ2022/sg/osg/arh_osg_2021e.html

SSSU (2022). *Statistical Yearbook of Ukraine—2021*. State Statistics Service of Ukraine.

Stanicek, B., Przetacznik, J., & Albaladejo Román, A. (2023). *Enlargement policy: Reforms and challenges ahead* [Briefing]. European Parliamentary Research Service (EPRS).

Le secteur agricole ukrainien : présentation et enjeux à l'aune d'un éventuel élargissement de l'Union européenne

Elsa Régnier, Aurélie Catallo (Iddri)

L'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) est un *think tank* indépendant qui facilite la transition vers le développement durable. Il a été fondé en 2001. Pour cela, l'Iddri identifie les conditions et propose des outils pour placer le développement durable au cœur des relations internationales et des politiques publiques et privées. Il intervient à différentes échelles, de celle de la coopération internationale à celle des gouvernements nationaux, locaux et des entreprises, chaque échelle informant l'autre. À la fois institut de recherche et plateforme de dialogue, l'Iddri crée les conditions d'un diagnostic et d'une expertise partagés entre parties prenantes. Il les met en relation de manière transparente et collaborative, sur la base de travaux de recherche interdisciplinaire de premier plan. L'Iddri met ensuite ses analyses et propositions à la disposition de tous. Quatre enjeux sont au cœur de l'activité de l'institut : le climat, la biodiversité et les écosystèmes, l'océan et la gouvernance du développement durable.

Pour en savoir plus sur les activités et les publications de l'Iddri, visitez www.iddri.org

Régnier, E., Catallo, A. (2024). Le secteur agricole ukrainien : présentation et enjeux à l'aune d'un éventuel élargissement de l'Union européenne. *Étude N°03/24*, Iddri, Paris, France.

ISSN 2258-7071

Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'ANR au titre du programme « Investissements d'avenir » portant la référence ANR-10-LABX-14-01.

CONTACT

elsa.regnier@iddri.org

Institut du développement durable et des relations internationales 41, rue du Four – 75006 Paris – France

www.iddri.org

IDDRI_ThinkTank